Nombre de

membres élus au Bureau :

Membres en fonction : 54 Membres présents : 42 Absent(s) excusé(s) : 9

Absent(s): 3

Pouvoir(s):

4

54

Date de convocation : 29 novembre 2022

Vote(s) pour : 46 Vote(s) contre : 0

Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 5 décembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz. Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-12-05-BD-26:

Avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi de l'Eurométropole de Metz - septembre 2022 à juin 2023.

Rapporteur: Monsieur Antoine POSTERA

Le Bureau.

Les Commissions entendues.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau.

VU la Décision n° 460/2020 relative à la signature de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,

VU la Décision n° 375/2021 relative à la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,

VU le Budget Primitif 2022,

CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés au regard du renforcement du lien social et de l'inclusion des personnes vulnérables,

APPROUVE l'avenant n° 2 pour la période de septembre 2022 à juin 2023 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant précité dans le cadre d'un soutien du plan national de lutte contre la pauvreté,

DECIDE de participer au financement du plan pauvreté 2022-2023 en attribuant les subventions présentées ci-après, pour un montant total cumulé de 46 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale dont le projet est joint en annexe,

Porteur de projet	Action	Montant de la subvention
-------------------	--------	-----------------------------



CMSEA	Prisme : Projet d'Insertion Sociale par Modules Educatifs	11 000 €
	Metz Métropole Etat Plan pauvreté	8 750 €
	TOTAL	19 750 €

Porteur de projet	Action	Montant de la subvention
	Chantier Pécules : "Mobilisation et insertion par les Chantiers participatifs"	
CMSEA	Metz Métropole Etat Plan pauvreté	Pour mémoire *7 103 € * 7 103 €
	TOTAL	14 206 €

^{*}Subvention déjà versée sur l'exercice 2021-2022 mais actions non finalisées en raison de la reprise de la COVID 19 et donc reportées l'année 2022.

Porteur de projet	Action	Montant de la subvention
Apsis Emergence	Nouvelle action 09/2021 - 06/2022 Chantier éducatif Metz Métropole Etat Plan pauvreté	10 000 € 45 000 €
	TOTAL	55 000 €

Porteur de projet	Action	Montant de la subvention
	Nouvelle action « Mission Avenir » sept 2022-juin 2023	
Mission Locale	Metz Métropole	25 000 €
	Etat Plan pauvreté	78 500 €
	TOTAL	103 000 €

MET

Metz, le 6 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER Directeur Général des Services Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT







AVENANT n°2

à la

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE)

Entre

L'État, représenté par le préfet du département de Moselle, et désigné ci-après par les termes « le préfet », d'une part,

Et

Metz Métropole, représenté par François GROSDIDIER, président de Metz Métropole, et désignée ciaprès par les termes « la métropole », d'autre part,

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu l'instruction n°DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SD PAE/2020/28 du 12 février 2020 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment dans son volet « contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »,

Vu l'instruction n°DGCS/SD1B/DIPLP/2020/181 du 20 octobre 2020 modificative relative aux avenants 2020 aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi,

Vu l'instruction N°DIPLP/DGCS/SD1B/DGEFP/SDPAE/DPE/2021/23 du 19 mars 2021 modificative relative aux avenants aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour 2021,

Vu l'instruction N° DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/2022/19 du 19 janvier 2022 relative aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi départementales, métropolitaines et régionales pour l'année 2022,

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 16 décembre 2020 entre l'État et Metz Métropole, ci-annexée,

Vu la délibération du bureau du 05 décembre 2022, autorisant le Président à signer le présent avenant à la convention,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Le paragraphe 2.2 de la convention du 16 décembre 2020 est complété par les éléments suivants :

« Au titre de l'année 2022, le soutien financier de l'État s'élève à un montant de 150 583 euros réparti entre **une subvention de 132 250 euros** et un report de crédits 2021 de 18 333 euros.

La métropole s'engage sur des montants financiers par action figurant dans le tableau financier récapitulatif en annexes.

Dans le cas où le contenu des actions serait modifié ou de nouvelles actions créées, la métropole s'engage à transmettre de nouvelles fiches-actions. »

ARTICLE 2

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE 3

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Metz, le

Le président de Metz Métropole

Le préfet de Moselle

Annexe n°1: Fiche action n°1

Porteur de projet :

APSIS-émergence

Intitulé de l'action :

Chantiers éducatifs

Description de l'action :

Lors de notre travail au quotidien nous rencontrons un certain nombre de jeunes inactifs et en dehors des radars des institutions de droit commun (école, centre de formation, mission locale) et du monde du travail. Parfois ces jeunes restent inactifs plusieurs années. Nous souhaitons utiliser le lien que nous avons avec ce public pour leur proposer une possibilité de s'insérer. L'entrée dans le monde du travail peut faciliter une amélioration de l'estime de soi des jeunes concernés.

Au niveau du fonctionnement, nous proposons un contrat de travail d'un mois (celui-ci est établi par l'association ATM dans le cadre de l'insertion par l'activité économique) après une inscription à la mission locale. L'organisation d'une semaine type, le lundi sera consacré à la cohésion de groupe, le matin sur un temps d'échange sur l'organisation de la semaine, l'après-midi un temps sportif en partenariat avec la PJJ. Les mardis, mercredis, jeudis seront consacrés à des chantiers (espaces verts, peinture). Le vendredi permettra d'organiser des rencontres avec des partenaires afin de préparer la sortie, ainsi que des temps d'échange éducatifs. Le contrat d'un mois peut être suspendu en cas d'empêchement du jeune et il peut également être prolongé d'un mois. Il nous faut nous adapter pour être au plus près des jeunes ciblés. Dans le cadre de la cohésion du groupe, nous souhaitons faire une activité conviviale par mois avec l'ensemble des jeunes.

Objectifs:

- Proposer une possibilité d'insertion à des jeunes en situation d'échec (scolaire, professionnel).
- Permettre aux jeunes de reprendre un rythme adapté et correspondant aux codes du marché du travail.
- Donner un sentiment d'utilité aux jeunes.
- Changer le regard des parents de ces jeunes.
- Les initier à des emplois simples : peinture, espaces verts, en lien avec le recyclage.
- Favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté.
- Travailler l'autonomie.
- Promouvoir l'égalité des chances.
- Prévenir la délinquance et les comportements à risque.
- Valoriser les jeunes.

Public ciblé:

- L'ensemble des jeunes ciblés sont ni en emploi, ni en formation.
- Ils peuvent être rencontrés grâce au travail de rue.
- Ils peuvent être orientés par la PJJ.
- Ils peuvent être orientés par les différents intervenants de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Ils peuvent être en veille à la mission locale (ils ne répondent plus depuis plusieurs mois aux propositions de la ML).
- Tranche d'âge: 16-25 ans
- Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : 6 jeunes par mois, soit 66 jeunes car nous projetons un mois de fermeture
- > Territoire(s) concerné(s) : Eurométropole

Evaluation de l'action (indicateurs proposés au regard des objectifs susmentionnés) :

> Evaluation quantitative

Les indicateurs quantitatifs d'avancement et de résultat sont :

- nombre de jeunes en chantier,
- nombre de jeunes avec sorties positives,
- ponctualité des jeunes,
- nombre d'absences pendant le mois de chantier.

Evaluation qualitative

- évolution du comportement des jeunes en fonction du point de départ, + ou volontaire, + ou timide
- le jeune est-il pro-actif, prend-il des initiatives ?
- le jeune exprime ses opinions.

Lien avec la stratégie pauvreté : Engagement n°...

Date de mise en place de l'action : de septembre 2022 à juin 2023

Partenaires et co-financeurs en 2022 :

Nous repérons trois financeurs, l'Etat au titre du Plan Pauvreté, ainsi que l'Eurométropole de Metz, la PJJ au titre de justice de proximité.

D'autre part nous repérons des financeurs à la prestation, trois bailleurs sont parties prenantes : VIVEST, Bâtière, OPHMM.

Notre partenaire principal est la PJJ. Car nous proposons des ateliers en commun et nous accueillons quelques jeunes accompagnés.

La ville de Metz et l'Eurométropole sont également des partenaires car ils nous proposent des chantiers variés.

Moyens humains et matériels mobilisés :

1 Coordinateur de l'action, deux ETS, un véhicule, les locaux d'APSIS-émergence et le plateau de jour de l'UEAJ.

Budget détaillé de l'action :

CHARGES		PRODUITS		
60 - Achats	97650	70 - Ventes de marchandises, produits finis, prestations de services		
 Achat d'études et de prestations de services salaire ATM 	82650	73 – Dotations et produits de tarification		
- Achats matières et fournitures	15000	74 - Subventions d'exploitation		
-Autres fournitures		- Etat (à détailler) : plan pauvreté	56 230	
61 - Services extérieurs	10000	PJJ justice de proximité	40 000	
- Locations	5000	- Région(s) :		
- Entretien et réparation	4000			
- Assurances	1000	- Département(s) :		
- Documentation				
- Divers		-Intercommunalité(s) : eurométropole dont 31 540 de valorisation salariale	10 000	
62 - Autres services extérieurs	10000	Report crédit 2021	11 230	
 Rémunérations intermédiaires et honoraires 	5000	- Commune(s) :		
- Publicité, publications				
- Déplacements, missions	5000	- Organismes sociaux (à détailler) : bailleurs		
- Services bancaires et autres				
63 - Impôts et taxes	2570	- Fonds européens		
- Impôts et taxes sur rémunérations	2000			
- Autres impôts et taxes	570	- Aides privées bailleurs	11 000	
64 - Charges de personnel	34780			
- Rémunération des personnels	24580	- Autres (précisez) :		
- Charges sociales	10200			
- Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante		
65 - Autres charges de gestion courante	5000	- Dont cotisations, dons, legs		
66 - Charges financières		76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements		78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures		
CHARGES INDIRECT	ES	RESSOURCES P	ROPRES	
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
THE WAR THE SECOND STREET	CONTRIBUTIO	ONS VOLONTAIRES		
86- Emplois des contributions volontaires en nature (Mise à disposition gratuite, prestations, personnel bénévole)		87- Contribution volontaires en nature (bénévolat, prestation en nature)		
TOTAL	160 000 €	TOTAL	160 000 €	

Objectifs poursuivis et progression de l'action :

2020	2021	2022
6 sur deux dispositifs passerelle vers insertion et chemin vers l'autonomie	9 sur deux dispositifs passerelle vers insertion et chemin vers l'autonomie	17 jeunes, dont 5 ont été prolongés
2 chantiers	10 chantiers	5 chantiers (réfection de deux appartements, un chantier débroussaillage, 1 grille d'école, 1 graphe)
4 jours 12 journées de travail	25 jours 75 journées de travail	97 jours soit 468 journées de travail
	6 sur deux dispositifs passerelle vers insertion et chemin vers l'autonomie 2 chantiers 4 jours 12 journées de	6 sur deux dispositifs passerelle vers insertion et chemin vers l'autonomie 2 chantiers 9 sur deux dispositifs passerelle vers insertion et chemin vers l'autonomie 10 chantiers 4 jours 12 journées de 25 jours 75 journées

Annexe n°2: Fiche action n°1

Porteur de projet : COMITE MOSELLAN DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES (SIÈGE)

→ EQUIPE DE PREVENTION SPECIALISEE SECTEUR EUROMETROPOLE

N° Siret: 77561868900290

Intitulé de l'action : PRISME (Projet d'insertion sociale par modules éducatifs)

Septembre 2022 à juin 2023

Description de l'action :

Ce dispositif se déroulera sur 2 sessions de 4 semaines et s'articule sous forme de différents modules :

CONTENU DES MODULES:

1) MODULE CHANTIER:

CONSTAT:

- Des jeunes qui ne tiennent pas dans les dispositifs de droit commun (Mission Locale, Pôle emploi, ...).
- Des jeunes 16-21 ans éloignés du marché du travail et de l'emploi.
- Raréfaction des contrats de travail (Contrat d'apprentissage, CDD, CDI).
- Comportements inadaptés des jeunes avec les attentes et les exigences de la société et du monde du travail.
- Difficultés d'accession au premier "job" (crise COVID").

DESCRIPTIF DU MODULE :

Ces chantiers sont destinés à des jeunes âgés de 16 à 21 ans. Ce premier module consiste en la réalisation de chantiers participatifs valorisants et de missions permettant aux jeunes participants de trouver ou de retrouver des habitudes de travail.

Les chantiers seront encadrés par un éducateur. Celui-ci veillera dans un premier temps à l'organisation du chantier d'un point de vue logistique (matériel nécessaire, équipement et sécurité etc.) Dans un second temps, il transmettra ou relayera les consignes auprès du groupe de jeunes travailleurs (horaires, missions et tâches à accomplir, délais etc.).

➢ OBJECTIFS :

- Renforcer le lien social entre les jeunes et leur environnement.
- Apporter des réponses concrètes aux problèmes liés à l'inactivité des jeunes en les sensibilisant aux réalités du monde du travail.
- Renforcer le travail des éducateurs de rue dans le cadre d'un suivi et d'un accompagnement éducatif.

> TYPES DE CHANTIER :

Les chantiers s'effectuent au sein d'une association et/ou collectivité et ne sont pas mis en place dans une démarche à visée économique tel que pourrait le concevoir une entreprise.

Ils sont davantage portés vers des petits travaux type : débarras, rénovation, remise en peinture, élagage, nettoyage etc.

Certains chantiers nous offrent la possibilité de travailler quelques techniques de base nécessitant un réel savoir-faire ou un maniement d'outils. Dans ces cas bien précis, nous faisons appel à notre référent « qualité / sureté » qui est en mesure de nous donner les consignes de sécurité, les marches à suivre et le savoir-faire adéquat.

DATES DE REALISATION :

Les chantiers participatifs se tiennent à raison de deux journées par semaine, les lundis et mardis. En cas de situation exceptionnelle, il est possible de modifier les jours de chantier.

EVALUATION QUANTITATIVE :

- Nombre de participants sur le module.
- Nombre de journées et nombres d'heures réalisées.
- Nombre de chantiers achevés.

2) MODULE INSERTION PROFESSIONNELLE:

CONSTAT :

Nous avons pu remarquer que de plus en plus de jeunes se trouvent face à diverses difficultés; décrochage scolaire, oisiveté, manque de motivation, appréhension face au monde du travail, peur de l'échec etc. Il est ainsi compliqué de les remobiliser à travers une voie « classique » et dans la durée.

OBJECTIFS ET CONTENUS :

Ce module va permettre aux jeunes de bénéficier de différentes formations courtes. De quatre jours maximums, elles leur permettront de s'investir dans une action valorisante, certifiante ou qualifiante. Voici les différentes formations auxquelles les jeunes participeront :

- Formation secouriste : les participants pourront passer leur brevet de secourisme PSC1 (1 à 2 jours de formations).
- Formation en partenariat avec la Boutique Logement : acquérir les outils nécessaires pour l'accession à un logement locatif.
- Formation budget en partenariat avec le CLLAJ de Metz : savoir gérer un budget, ouverture d'un compte bancaire.
- Formation AFPA / Greta ?

PARTENAIRES :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle Centre de Metz / Protection Civile.
- Boutique Logement.
- Ville de Metz.
- CLLAJ.

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Nombre de jeunes présents aux formations/ateliers de sensibilisation.
- Investissement.
- Objectif d'emploi au sortir des formations.
- Validation des formations par les structures.

3) MODULE SANTÉ:

CONSTATS:

Les jeunes négligent leur santé ainsi que leur hygiène corporelle :

- Méconnaissance de leurs droits (manque d'information ou fausses informations).
- Précarité (logement + financière) qui rend difficile l'accès aux soins.
- Difficultés face aux documents administratifs.
- Mauvaise hygiène alimentaire.
- Consommation de produits : cannabis, alcool, ...

➢ OBJECTIFS :

- Favoriser l'accès aux droits à la santé.
- Information, orientation, mais aussi accompagnement « physique » si nécessaire.
- Amener le jeune à prendre conscience de l'importance de sa santé.
- Amener le jeune à devenir acteur de sa santé.
- Apprendre au jeune à veiller à son équilibre alimentaire.
- Prévention des dépendances.
- Amener le jeune à une meilleure alimentation.

CONTENU:

- Information et aide dans les démarches administratives (Carte vitale, CMU, Carnet de vaccination...).
- Bilan de santé.
- Ateliers collectifs (alimentation, alcool, drogues, HIV...).
- Préparation de repas équilibrés en groupe dans la cuisine du local de l'équipe de Prévention.

PARTENAIRES :

- Centre d'examen de Santé de la Moselle (convention).
- CPAM.
- Espace prévention (documentation +Jeux pédagogiques).
- Service en amont du CMSEA (prévention des dépendances).

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Nombre de jeunes présents dans les activités « santé ».
- Evolution des situations.

4) MODULE CULTURE / SPORT :

CONSTATS:

Les jeunes avec qui nous travaillons sont souvent en situation de désœuvrement. Ils se trouvent « prisonniers », malgré eux, d'un habitus comportemental et évoluent en réseaux fermés (code de langage, code vestimentaire...). Par extension, leur perception de leur environnement et de la société est tronquée. Ainsi, nous souhaitons leur proposer de vivre de nouvelles expériences qui leur permettront d'ouvrir leur esprit, d'élargir leur vision du monde. Par ailleurs, issus de milieux socio-économiques défavorisés, sports et culture leur apparaissent souvent comme inaccessibles car trop onéreux.

OBJECTIFS:

- Remobiliser les jeunes par le sport et la culture.
- Favoriser l'accès à la Culture et au Sport comme vecteur d'insertion sociale.
- Sensibiliser les jeunes à des pratiques nouvelles.
- Amener à fréquenter des lieux culturels et des clubs sportifs messins.

CONTENU:

- Visites d'expositions, ateliers de sensibilisation artistique.
- Séances découvertes de différents sports.
- Sorties théâtre et concerts.

PARTENAIRES :

- Maison de la culture st Marcel.
- Pôle des Lauriers.
- Centre Pompidou.
- Musée de la Cour d'Or.
- Fond Régional d'Art Contemporain.
- Clubs sportifs Messin (boxe, foot...).
- Association Planet Aventure.

5) ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE :

Ce module est mené par la psychologue du service éducatif du milieu naturel, elle organise son action par la mise en place d'atelier centré sur les forces et les émotions des jeunes. Cette action nous permet de mieux cerner leurs intentions et leur perception du monde qui les entoure.

CONSTATS ET OBJECTIFS :

- Des jeunes qui ont peu ou pas d'objectifs de vie, de projets, de perspectives.
- Des jeunes qui manquent de confiance en eux, en leurs capacités.
- Aider les jeunes à trouver ou retrouver la confiance en eux.
- Favoriser les prises d'initiatives (travail sur l'autonomie).
- Les amener à s'interroger sur leurs capacités, leurs envies, leurs projets, leurs freins, leurs perspectives.
- Les aider à se fixer des objectifs et se donner les moyens de les atteindre.

> CONTENU:

- Echange, discussion, partage d'expériences.
- Réflexion sur sa propre personne, ses compétences et ses projections.

PARTENAIRES :

Nous travaillerons avec la psychologue de l'équipe.

EVALUATION:

- Nombre de jeunes présents,
- Investissement,
- Fiche d'évaluation individuelle et quotidienne

6) MODULE ARTISTIQUE :

CONSTATS ET OBJECTIFS :

Les jeunes ont pour la plupart du mal à s'exprimer, à trouver une posture adéquate aux différentes situations, un manque d'estime et de confiance en eux.

L'objectif de ce module est d'utiliser des techniques artistiques (souffle, posture, voix, diction...) pour apprendre aux jeunes à parler d'eux et se présenter. Ces acquis sont transposables ensuite dans le quotidien, par exemple pour un rendez-vous professionnel.

Certaines séquences sont filmées et rediffusées afin de retravailler sur l'image (image de soi, image renvoyée aux autres) ce qui suppose d'accepter de se regarder mais aussi de se « critiquer » et d'accepter les critiques des autres membres du groupe.

- CONTENU: 3 séances de 3h.
- <u>PARTENAIRES</u>: Compagnie 22 et nous laissant l'opportunité de travailler avec de nouveaux partenaires.

EVALUATION:

- Nombre de jeunes présents,
- Investissement,

Objectifs:

PRISME est un projet de remobilisation globale de jeunes de 16 à 21 ans vers l'insertion.

Il permet aux jeunes de s'impliquer concrètement dans des actions hebdomadaires programmées ayant pour fil conducteur, un "contrat d'engagement moral".

Notre action de travail de rue et de suivi individuel, nous amène aux constats suivants :

De nombreux jeunes se retrouvent face en situations de difficultés, telles que le décrochage scolaire, l'inactivité, le manque de motivation, l'impossibilité à se projeter dans un avenir à moyen ou long terme, etc...

La crise sanitaire liée au COVID19 laisse la partie de la population la plus fragile dans une situation sans précèdent. Du point de vue du public que nous pouvons accompagner, nous sommes face une situation nouvelle. En ce qui concerne les plus grands, un phénomène nouveau est à déplorer : les recherches

infructueuses de structure afin de poursuivre les études en alternance ou en contrat de professionnalisation. La recherche du premier emploi est également mis à mal en cette période de "pandémie".

On peut observer qu'une nouvelle partie des jeunes n'ont plus la possibilité d'entrer dans le monde du travail par une expérience positive, une première étape constitutive de leur entrée dans le monde adulte. De la même manière nous observons qu'une autre partie des jeunes n'ont pas les habiletés, les normes ou les codes pour répondre au rythme et aux exigences d'un emploi.

Nous proposons dans le projet PRISME de dynamiser les jeunes en leur apportant toute notre attention, notre bienveillance et nos réseaux.

Ce dispositif permet une remobilisation et une insertion par le biais de différents modules.

Les objectifs opérationnels de ce projet sont de plusieurs ordres :

- Inscription du jeune dans le dispositif PRISME.
- Mobilisation du jeune sur le long terme.
- Expérimentation concrète du travail.
- Amélioration de l'estime de soi.
- Construction d'un projet social et professionnel.
- Accompagnement des jeunes vers les institutions administratives et sociales.
- Préparation des jeunes en vue d'une intégration sur les dispositifs mis en place par la Mission Locale.

Public ciblé:

- → Jeunes en dehors des dispositifs de droit commun (dit « les invisibles »).ou n'ayant pas connaissances des opportunités et des possibilités qui s'offrent à eux.
- → Jeunes en rupture ou en décrochage avec les structures existantes (Institutions administratives et sociales).
- → Jeunes marginalisé ou en voie de marginalisation.
- → Jeunes sans diplômes.
- → Jeunes sans projet professionnel.

Nous mettons un point d'honneur à respecter une mixité qu'elle soit sexuelle, sociale ou culturelle.

> Tranche d'âges :

Jeunes âgés de 16 à 21 ans.

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : 20 jeunes

1^{ère} session = 10 jeunes. 2^{ème} session = 10 jeunes.

> Territoire(s) concerné(s) :

Quartiers Prioritaires de la Ville : Sablon Sud, Hauts de Vallières et Woippy Boileau Pré Génie St-Eloy.

Evaluation de l'action :

(Indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus) :

Le jeune sera « évalué » tout au long du projet. Ces évaluations se dérouleront avec son éducateur référent qui sera garant du bon déroulement de son projet. Ces moments formels sont essentiels car

ils permettront de faire le point sur son comportement, son investissement et l'avancée de ses démarches.

Un rendez-vous individuel sera fait en début et en fin de notre accompagnement afin d'évaluer la progression et les évolutions de chacun des participants.

Evaluation spécifique à chaque module (cf. description) ainsi que :

> Evaluation quantitative :

Les indicateurs quantitatifs d'avancement et de résultat sont :

- Nombre de jeunes fréquentant les différentes actions.
- Mixité filles/garçons.

> Evaluation qualitative

- Ponctualité et respect des horaires.
- Présence, assiduité.
- Respect entre jeunes.
- Travail en équipe.
- Compréhension et respect des consignes.
- Implication dans le travail.
- Autonomie et prise d'initiatives.
- Mobilisation sur les modules.
- Inscription à la fin du dispositif PRISME sur une dynamique de réinsertion, formation de droits communs.

Date de mise en place de l'action : de septembre 2022 à juin 2023

Partenaires et co-financeurs en 2022 :

Les différents partenaires sont mentionnés plus haut dans le descriptif de chaque module. L'action est co-financée par l'Etat et l'Eurométropole de Metz.

Moyens humains et matériels mobilisés :

Moyens humains :

- → 6 Educateurs Spécialisés 1 ETP.
- → Intervenants extérieurs.

Moyens matériels :

- → 2 véhicules.
- → Locaux de la Prévention Spécialisée.

Budget détaillé de l'action :

CHARGES		PRODUITS		
60 - Achats	9 150	70 - Ventes de marchandises, produits finis, prestations de services		
- Achat d'études et de prestations de services : CHANTIERS PARTICIPATIFS	7 000	73 – Dotations et produits de tarification		
- Achats matières et fournitures	500	74 - Subventions d'exploitation	41 997	
-Autres fournitures	1 650	- Etat (à détailler) :		
61 - Services extérieurs	860	PLAN DE PAUVRETE	8 750	
- Locations		- Région(s) :		
- Entretien et réparation				
- Assurances		- Département(s) :		
- Documentation				
- Divers : Activités	860	-Intercommunalité(s) :		
62 - Autres services extérieurs	8 240	Eurométropole de Metz :		
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	5 740	Valorisation salaires	22 247	
- Publicité, publications		Subvention	11 000	
- Déplacements, missions	2500	- Organismes sociaux (à détailler) :		
- Services bancaires et autres				
63 - Impôts et taxes		- Fonds européens		
- Impôts et taxes sur rémunérations				
- Autres impôts et taxes		- Aides privées		
64 - Charges de personnel				
- Rémunération des personnels Valorisation salaires	22 247	- Autres (précisez) :		
- Charges sociales				
- Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante		
65 - Autres charges de gestion courante	1 500	- Dont cotisations, dons, legs		
66 – Charges financières		76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements		78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures		
CHARGES INDIRECT	ES	RESSOURCES PRO	PRES	
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
	CONTRIBUTIO	ONS VOLONTAIRES		
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contribution volontaires en nature (bénévolat, prestation en nature)		
TOTAL	41 497	TOTAL	41 997	

Objectifs poursuivis et progression de l'action :

	2020	2021	2022
Nombre de bénéficiaires	23	10	11
		- 1	
Budget total	22190	22763	41 997
Subventions :			
Eurométropole de Metz	3000	3000	11 000
Eurométropole de Metz (valorisation salaires)	14000	14000	22 247
Etat FIPD Etat Contrat de Ville Etat PLAN PAUVRETE	5000	5500	8 750
Remarques :	2 sessions PRISME car la 1ere a dû être annulé pour cause de confinement au bout de 10 jours, ce qui explique le double nombre de bénéficiaires	1 session de 4 semaines	1 session spéciale sur 17 semaines + Embauche d'un mécanicien

Annexe n°3: Fiche action n°1

Porteur de projet : Mission Locale du Pays Messin

Intitulé de l'action : Mission Avenir, le service du repérage et de la mobilisation des publics invisibles.

Description de l'action :

Il s'agit de financer la poursuite du service Mission Avenir qui existe depuis janvier 2020 et qui répond

à la problématique suivante : aller vers les publics les plus éloignés du service public de l'emploi afin

de leur proposer des offres innovantes et les faire adhérer aux offres de droit commun qui

participeront à une réussite professionnelle. Ce public dit « invisible » a une caractéristique initiale qui

lui est propre : la non-adhésion voire la répulsion à toute forme d'aide institutionnelle. Tout en

internalisant les bonnes pratiques, il convient de poursuivre l'existence d'un service qui décline des

propositions innovantes, avec un personnel qui détient des codes qui facilitent l'activation de contacts

et la pérennisation de ces derniers.

A cela s'ajoute, une expertise partagée afin que chaque conseiller de la Mission Locale soit imprégné

par des techniques innovantes, qu'il pourra matérialiser dans les tâches du quotidien.

Mission Avenir est une équipe de professionnels qui a les objectifs généraux suivants :

✓ Le repérage,

✓ La mobilisation.

✓ Le suivi du public invisible.

Objectifs:

Poursuivre le maillage entre les partenaires du territoire avec des rencontres utiles

importantes et une communication partagée.

Être présent à chaque réunion interacteurs ou tout type de réunions impulsées par les acteurs

du territoire (en binôme avec le conseiller référent de la Mission Locale du Pays Messin).

Poursuivre les présences et les temps de rue sur les QPV et les lieux stratégiques avec une

forte fréquentation de notre public cible.

Être présent à des heures décalées. En effet, les jeunes sont présents dans les évènements ou les territoires à des heures qui ne correspondent pas à celles de bureau. Nous mettrons en

place un planning de temps de rue sur le créneau 16h-20h et sera être investi pleinement. Le

créneau 20h-22h sera investi de façon ponctuelle par la Mission Avenir si des évènements/manifestations sont organisés sur le territoire par des partenaires ou par la

mission locale du pays messin, de même pour la journée du samedi.

- Renforcer la présence sur les territoires peu exploités comme les territoires plus ruraux mais aussi sur l'ensemble des communes de l'Eurométropole.
- Impulser une méthodologie de veille sur les réseaux sociaux : apprentissage des codes, comptes professionnels et régulation avec l'aide du conseiller numérique de la structure.
- Poursuivre les présences sur Instagram et impulser une régularité pérenne sur Snapchat et TikTok.
- Poursuivre la veille terrain de l'équipe avec des comptes-rendus réguliers.
- Poursuivre et mettre en opérationnalité les techniques de communication du service par le biais de l'achat de goodies, de kakémonos estampillés Mission Avenir, la généralisation de mailings personnalisés et SMS type ou encore de QR code pour les fiches rendez-vous notamment.
- Accentuer une présence sur des médias fréquentés par le public cible.
- Créer régulièrement des podcasts (communication identifiée et utilisée massivement par le public cible).
- Poursuivre les actions qui bénéficient d'un résultat positif en termes de captation de jeunes.
- Utiliser les moyens innovants qui permettront une plus grande notoriété de la Mission Avenir.
- Poursuivre la déclinaison du logo Mission Avenir.
- Faciliter le témoignage entre pairs.
- Développer les liens avec les centres d'hébergements.
- Développer des actions liées au sport (avec les partenaires déjà existants et de nouveaux repérés).
- Eviter de devenir « invisible » quand on est « visible » tout particulièrement avec les établissements scolaires.
- Être moteur sur des projets locaux.

Public ciblé:

- Les individus « invisibles » ni en emploi, ni en études, ni en formation et résidant dans le bassin de l'emploi de Metz (NEET).
- Tranche d'âge: Les jeunes âgés de 16 à 25 ans inclus.
- Nombre approximatif de personnes bénéficiaires: Il s'agit de repérer 200 jeunes au cours de la période allant de septembre 2022 à juin 2023. Sur les 200 jeunes repérés, il s'agira d'accompagner 100 jeunes minimums afin de proposer les offres de service de la structure.

Territoire(s) concerné(s) :

Les communes de l'EuroMétropole

Ci-après la carte de notre territoire d'intervention :



Evaluation de l'action (indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus) :

> Evaluation quantitative

Les indicateurs quantitatifs d'avancement et de résultat sont :

- Une évaluation par trimestre reprenant les chiffres suivants : nombre de jeunes repérés, nombre de jeunes accompagnés, nombre de jeunes repérés et inscrits sur iMilo.
- Les objectifs de 200 jeunes repérés et 100 jeunes accompagnés seront divisés en 3 : 66,6 jeunes repérés par trimestre et 33,3 jeunes accompagnés par trimestre.

Evaluation qualitative

- Comptes-rendus systématiques des actions avec nombre de jeunes repérés pour chacune.
- Réalisation de témoignages de jeunes sur un format dynamique (interview de type fast and curious de Konbini, interviews rapides et efficaces qui auront avec l'autorisation des jeunes, la possibilité de figurer sur nos contenus médias).
- Proposition d'un questionnaire complet pour évaluer le suivi des jeunes sur le long terme avec les différentes étapes du parcours et le lien vers le droit commun.
- Systématisation des questionnaires-flash sur l'ensemble des ateliers, évènements et ceci grâce à des QR Codes.
- Réalisation de questionnaires auprès des salariés avec l'internalisation des techniques « aller-vers ».

Lien avec la stratégie pauvreté : Engagement n°...

Date de mise en place de l'action : de septembre 2022 à juin 2023.

Partenaires et co-financeurs en 2022 :

Sans qu'ils soient co-financeurs, nous poursuivrons notre partenariat avec les entités suivantes :

- APSIS Emergence.
- CMSEA.
- UnisCités Metz.
- Borny Buzz La Passerelle.
- L'Ecole des Sports de la Ville de Metz.
- SPIP de Metz.
- CAP Emploi.
- Ville de Metz, Service Politique de la Ville et Emploi.
- Metz Métropole.
- La région Grand Est.
- La Cité Musicale de Metz.
- La CPAM de Moselle.
- Le Foyer Sainte Constance de Metz.
- L'Association Carrefour.
- Association Aicha.
- Association Grandir Dignement.
- Afpa.
- AFEV.
- La Région Grand Est via la plateforme Hello Charly.
- Trucothèque de Bellecroix.
- Le Département de la Moselle.
- Le FC Metz.
- L'AS Metz GAB.
- L'Association Est Accompagnement.
- Association Rempart.
- Caritas.
- Les Restos du Cœur.
- MyxiTés.
- Le service SPIP.
- Hello Charly.

- Fondation Orange.
- Etap Habitat.
- Le Met.
- Vivest.
- Nan Bara.

La coordination du projet sera assurée par la Mission Locale du Pays Messin sur ses fonds de fonctionnement.

Moyens humains et matériels mobilisés :

Les moyens humains :

 Afin d'assurer la mise en application des objectifs ci-dessus et internaliser les bonnes pratiques, il est nécessaire de dédier 2 ETP capables de porter les méthodes de « l'allervers ».

Nous demandons la poursuite des postes de Naura Kassou et Julie Wollensack.

Montant: 80 000 € (CF tableau suivant)

Les moyens matériels :

- Veille sur les réseaux sociaux, développer des contenus médias intéressants et exploitables mais aussi décliner les modes de communication directs avec les jeunes,
 Smartphones et pc portables
- Les podcasts et des micros-trottoirs extérieurs

Set up mobile, Micro Reporter,

- Pour les évènements extérieurs et événements « aller vers »,
 - Goodies et support de communication (L'idée est de proposer aux partenaires et aux jeunes, composés de : Tote bags, Stylos, Bloc-notes, Lot de stickers QR code Mission Avenir, Batterie de secours, Mini-enceinte, ...)
- La captation des invisibles via la plateforme Hello Charly sur les réseaux sociaux et pour continuer de bénéficier du kit pédagogique et l'accès à la plateforme lors des collectifs animés Hello Charly, nous demandons le financement du partenariat pour un montant de : 29 400€.

Budget détaillé de l'action :

CHARGES		PRODUITS		
60 - Achats	7500	70 - Ventes de marchandises, produits finis, prestations de services		
- Achat d'études et de prestations de services		73 – Dotations et produits de tarification		
- Achats matières et fournitures	7500	74 - Subventions d'exploitation	121 963	
-Autres fournitures		- Etat (à détailler)	78 500	
61 - Services extérieurs	1500			
- Locations		- Région(s) :		
- Entretien et réparation				
- Assurances	500	- Département(s) :		
- Documentation	1000			
- Divers		-Intercommunalité(s):		
62 - Autres services extérieurs	36100	Eurométropole	25 000	
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	29400	Valorisation salariale	18 463	
- Publicité, publications		- Commune(s) :		
- Déplacements, missions	5000	- Organismes sociaux (à détailler) :		
- Services bancaires et autres	1700			
63 - Impôts et taxes	5621	- Fonds européens		
- Impôts et taxes sur rémunérations	4254			
- Autres impôts et taxes	1367	- Aides privées		
64 - Charges de personnel	71242			
- Rémunération des personnels	50640	- Autres (précisez) :		
- Charges sociales	14179			
- Autres charges de personnel	6423	75 - Autres produits de gestion courante		
65 - Autres charges de gestion courante		- Dont cotisations, dons, legs		
66 – Charges financières		76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements		78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures		
CHARGES INDIRECT	TES	RESSOURCES P	ROPRES	
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
	CONTRIBUTI	ONS VOLONTAIRES		
86- Emplois des contributions volontaires en nature (Mise à disposition gratuite, prestations, personnel bénévole)		87- Contribution volontaires en nature (bénévolat, prestation en nature)		
TOTAL	121 963	TOTAL	121 963	

Objectifs poursuivis et progression de l'action :

Indicateur	2020	2021	2022
Nombre de bénéficiaires			200
Budget total :			121 963 €



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre,

D'une part

Metz Métropole

Statut juridique : établissement public de coopération intercommunale

Domiciliée: Maison de la Métropole,1 Place du Parlement de Metz, CS 30353, 57011 METZ CEDEX 1

Représentée par son Président, ou son représentant, dûment habilité par délibération du Bureau en

date du 05 décembre 2022

ci-après dénommée Eurométropole de Metz

Et d'autre part

La Mission Locale du Pays Messin (MLPM), domicilée 3 bis rue d'Anjou, 57070 METZ

Représentée par sa Présidente, Jacqueline SCHNEIDER

Statut juridique : Association déclarée

ci-après dénommée « Mission Locale du Pays Messin »

PREAMBULE:

Par décision n° 460/2020, l'Eurométropole de Metz a signé avec l'Etat, sa convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, s'inscrivant ainsi dans le Plan National de lutte contre la pauvreté. L'Eurométropole de Metz, par ses compétences sociales de premier plan, est pilote de cette politique qui s'articule pleinement à concourir à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : l'hébergement d'urgence, l'emploi , la formation, l'éducation, l'accès aux soins.

Par décision n° 375/2021, un avenant n° 1 a été signé pour une durée d'un an.

Dans le cadre de la reconduction des dispositifs du plan pauvreté pour une durée d'un an, objet de l'avenant n° 2, la Mission Locale du Pays Messin a été retenue pour son action intitulée Mission Avenir, qui est au service du repérage et de la mobilisation des publics invisibiles.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'Association s'engage, de sa propre initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet défini à l'article 2 de la présente convention.

La présente convention a pour objet de définir, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation des subventions allouées par l'Eurométropole de Metz à La Mission Locale du Pays Messin pour soutenir le projet d'intérêt général Mission Avenir.

ARTICLE 2 : Descriptif de l'action Mission Avenir

Il s'agit de financer la poursuite du service Mission Avenir qui existe depuis janvier 2020 et qui répond à la problématique suivante : aller vers les publics les plus éloignés du service public de l'emploi afin de leur proposer des offres innovantes et les faire adhérer aux offres de droit commun qui participeront à une réussite professionnelle. Ce public dit « invisible » a une caractéristique initiale qui lui est propre : la non-adhésion voire la répulsion à toute forme d'aide institutionnelle. Tout en internalisant les bonnes pratiques, il convient de poursuivre l'existence d'un service qui décline des propositions innovantes, avec un personnel qui détient des codes qui facilitent l'activation de contacts et la pérennisation de ces derniers.

A cela s'ajoute, une expertise partagée afin que chaque conseiller de la Mission Locale soit imprégné par des techniques innovantes, qu'il pourra matérialiser dans les tâches du quotidien.

Mission Avenir est une équipe de professionnels qui a les objectifs généraux suivants :

- Le repérage,
- La mobilisation,
- Le suivi du public invisible.

Le public cible est le suivant :

- Les individius dits « invisibles », ni en emploi, ni en études, ni en formation et résidant dans le bassin de l'emploi de Metz (NEET).
- Agés entre 16 et 25 ans.

Déclinaisons opérationnelles de l'action :

- Poursuivre le maillage entre les partenaires du territoire avec des rencontres utiles importantes et une communication partagée.
- Poursuivre les présences et les temps de rue sur les QPV et les lieux stratégiques avec une forte fréquentation de notre public cible.

- Présence à des heures décalées. En effet, les jeunes sont présents dans les évènements ou les territoires à des heures qui ne correspondent pas à celles de bureau.
- Mise en place d'un plannign de rue sur le créneau 16h. Le créneau 20h-22h sera investi de façon ponctuelle par la Mission Avenir si des évènements/manifestations sont organisés sur le territoire par des partenaires ou par la mission locale du pays messin, de même pour la journée du samedi.
- Renforcer la présence sur les territoires peu exploités comme les territoires plus ruraux mais aussi sur l'ensemble des communes de l'Eurométropole.
- Impulser une méthodologie de veille sur les réseaux sociaux : apprentissage des codes, comptes professionnels et régulation avec l'aide du conseiller numérique de la structure.
- Poursuivre les présences sur Instagram et impulser une régularité pérenne sur Snapchat et TikTok.
- Poursuivre la veille terrain de l'équipe avec des comptes-rendus réguliers.
- Poursuivre et mettre en opérationnalité les techniques de communication du service.
- Poursuivre les actions qui bénéficient d'un résultat positif en termes de captation de jeunes.

Moyens humains dédiés à l'action :

2ETP capables de porter les méthodes de « l'aller-vers ».

Moyens matériels dédiés à l'action :

- Smartphones et ordinateurs portables : veille sur les réseaux sociaux, développement de contenus médias, déclinaison des modes de communication directs avec les jeunes,
- Set-ups mobiles, microphones reporters,
- Goodies et supports de communication,
- Utilisation de la plateforme numérique Hello Charly sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention de l'Eurométropole de Metz

L'Eurométropole de Metz attribue une subvention de 25 000 € pour la période de septembre 2022 à juin 2023 pour soutenir la réalisation de l'action visée à l'article 2.

ARTICLE 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention visée à l'article 3 est mandatée à la Mission Locale du Pays Messin selon les procédures comptables en vigueur.

La subvention est versée en une seule fois, dès notification de la délibération et signature de la présente convention par virement effectué au compte n° 02219279318, code banque 14707, code guichet 00022, clé RIB 84, IBAN FR76 1470 7000 2202 2192 7931 884, code BIC CCBPFRPPMTZ, ouvert à la Banque Populaire Lorraine Champagne, 3 rue François de Curel 57000 METZ.

ARTICLE 5: Communication

Les partenaires s'engagent à mentionner le partenariat sur tout document de communication portant sur l'objet de la présente convention, via notamment l'apposition de leurs logos respectifs.

ARTICLE 6 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

La Mission Locale du Pays Messin transmet à l'Eurométropole de Metz, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte rendu financier constitué d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment :

- Du rapport d'activité
- Du bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes
- Du rapport des commissaires aux comptes

Dans tous les cas, l'Eurométropole est libre de demander tout document qu'elle estime nécessaire pour justifier l'utilisation de la subvention.

L'Eurométropole de Metz se réserve le droit de contrôler, sur pièces et sur place, les renseignements donnés par l'intermédiaire de ses agents. la Mission Locale du Pays Messin s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

L'Eurométropole de Metz contrôle, à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet.

ARTICLE 7: Sanctions

L'Eurométropole de Metz demandera le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées en cas d'inexécution, de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'Association, ou de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par la Mission Locale du Pays Messin, notamment lorsque les sommes octroyées n'ont pas été affectées au projet subventionné ou lorsque la contribution financière a excédé le coût de la mise en œuvre du projet.

L'Association devra également restituer tout ou partie de la subvention versée en cas de reversement de la subvention à un tiers, en cas de refus de l'Association de se soumettre au contrôle de l'utilisation de la subvention tel que défini à l'article 6 de la présente convention.

ARTICLE 7 : Durée

La présente convention est conclue pour la période de septembre 2022 à juin 2023 et s'achèvera lors

de la communication des pièces visées à l'article 6, et au plus tard le 30 juin de l'année N+1 ou

conformément au règlement financier des AP.

ARTICLE 8 : Modification et résiliation de la convention

Toute modification des dispositions de la présente convention interviendra par voie d'avenant.

Si pour une cause quelconque résultant du fait de la Mission Locale du Pays Messin , la présente

convention n'est pas appliquée, l'Eurométropole de Metz se réserve la possibilité de résilier

unilatéralement la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sans verser

d'indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus. La résiliation

prendra effet deux mois après la réception de la notification.

ARTICLE 9: Litige

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent,

préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

Si dans un délai de deux mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de

contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal Administratif de

Strasbourg.

Fait à Metz en deux exemplaires originaux,

Le XXXX,

Jacqueline SCHNEIDER

Pour le Présiden et par délégation

Le Conseiller délégué

Présidente de la Mission Locale du Pays Messin

Fatiha ADDA

5

Résumé de l'acte 057-200039865-20221205-2022-12-DB26-DE

Numéro de l'acte :

2022-12-DB26

Date de décision :

lundi 5 décembre 2022

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi de l'Eurométropole

de Metz - septembre 2022 à juin 2023

Classification:

8.2 - Aide sociale

Rédacteur :

Catherine DELLES

AR reçu le:

07/12/2022

Numéro AR:

057-200039865-20221205-2022-12-DB26-DE

Document principal:

99_DE-26.pdf

Historique:

07/12/22 16:46	En cours de création	ı	
07/12/22 16:47	En préparation	Catherine DELLES	
07/12/22 17:24	Reçu	Catherine DELLES	
07/12/22 17:25	En cours de transmission		
07/12/22 17:28	Transmis en Préfecture		
07/12/22 17:31	Accusé de réception	ı reçu	